

48594



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JANVIER 2010 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 janvier 2010 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Pierre Kary
- Mesdames les conseillères Brigitte Asselin et Nathalie Richard
- Messieurs les conseillers Gilbert Arsenault, Jean-Claude Gauthier, Jean-Pierre Giguère et Michel Lambert
- Madame Lucie Gendron, directrice générale
- Madame Brigitte Bonin, trésorière

Le maire, Pierre Kary, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-001-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Nathalie Richard

D'ouvrir la séance. Il est 19 h 4.

Résolution adoptée à l'unanimité.

48595

01-002-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gilbert Arsenault

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

01-001-10 Ouverture de la séance

01-002-10 Adoption de l'ordre du jour

2. Certificat de crédits

3. Adoption du budget 2010

01-003-10 Adoption du budget pour l'année 2010

4. Dépôt d'un document

5. Période de questions allouée aux membres du conseil

6. Période de questions allouée aux personnes présentes

7. Levée de la séance

01-004-10 Levée de la séance

2. CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour la résolution 01-003-10.

Le 5 janvier 2010,

Brigitte Bonin, CA, trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

48596

3. ADOPTION DU BUDGET 2010

01-003-10 Adoption du budget pour l'année 2010

ATTENDU QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Lors d'une année d'élection générale, la période d'adoption d'un tel budget est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

D'adopter le budget pour l'année 2010, où sont présentés des revenus de 19 334 900 \$, des charges et affectations aux fins fiscales, incluant 1 849 000 \$ d'affectation du surplus accumulé, totalisant 19 334 900 \$, dont copie est jointe en annexe A.

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal francophone (Première Édition) et dans un journal anglophone (Hudson Gazette) pour un montant maximal de 1 200 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

De transmettre, dans les 60 prochains jours, au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le budget adopté sur le formulaire fourni par le ministère.

Résolution adoptée à l'unanimité.

À la suite de l'adoption du budget, le maire a présenté certains éléments de celui-ci et a énuméré différents taux de taxes et de compensation pour l'année 2010.

48597

4. DÉPÔT D'UN DOCUMENT

La greffière dépose :

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe B.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Identification du membre du conseil	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
Jean-Pierre Giguère	Aucune question n'est posée.
Nathalie Richard	
Brigitte Asselin	
Michel Lambert	
Gilbert Arsenault	
Jean-Claude Gauthier	
Pierre Kary	

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les treize (13) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
M. St-Louis	[1.] Répartition du montant de 225 000 \$ annoncé pour les loisirs.
M. Larocque	[2.] Intention du conseil municipal relativement au projet de construction d'un 3 ^e condo
B. Jean	[3.] Moment envisagé pour la construction d'un édifice réservé aux personnes du 3 ^e âge
L. Martel	[4.] Nécessité d'avoir un local permanent pour le Cercle des fermières de Saint-Lazare
J-G Beaulne	[5.] Raisons du report de la construction d'un 3 ^e condo
M. St-Louis (seconde intervention)	[6.] Raisons du report de la construction d'un 3 ^e condo
B. Jean (seconde intervention)	[7.] Priorisation des projets municipaux : « piscine » versus « maison des aînés »

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-004-10 Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Michel Lambert

De lever la présente séance. Il est 19 h 34.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (26 290) des archives municipales.

Pierre Kary
Maire

Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LL.M.
Greffière et coordonnatrice des ressources
humaines

NR/cm